Nations Unies A/C.4/64/SR.13

Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
28 janvier 2010
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 13e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 21 octobre, à 15 heures.

Président : M. Al-Nasser . . . . . (Qatar)
Puis : Mme Schroderus-Fox (Vice-Présidente) . . . . . (Finlande)
Puis : M. Al-Nasser . . . . . (Qatar)

Sommaire

Point 30 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-57015 (F)

La séance est ouverte à 15 h 10

Point 30 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*) (A/64/20)

1. **M. Sinhaseni** (Thaïlande), s'exprimant au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), rend hommage aux travaux que le Bureau des affaires spatiales (UNOOSA) et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) accomplissent pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace en aidant les pays en développement et en prévenant l'utilisation néfaste de la technologie spatiale. L'espace extra-atmosphérique contribue au développement de diverses manières, notamment en facilitant les communications, la gestion des catastrophes et l'utilisation efficace des ressources naturelles.

2. L'ANASE se félicite des efforts de coopération accomplis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (ONU-SPIDER), conformément aux recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). Elle encourage le Programme, par le biais de ses bureaux, ses ateliers et ses missions, à continuer à partager ses connaissances avec les pays du monde entier. Le tremblement de terre et le tsunami récents de même que les orages tropicaux qui ont affecté beaucoup de pays de la région du Pacifique nous rappelle tragiquement qu'il reste encore beaucoup à faire. La communauté internationale doit donc intensifier ses efforts pour mettre au point un mécanisme d'alerte avancée et de prévention, y compris par l'utilisation de la technologie spatiale.

3. Le Bureau des affaires spatiales et le COPUOS doivent promouvoir le renforcement des capacités, surtout dans les pays en développement, pour garantir les utilisations rationnelles et pacifiques de l'espace et pour aider à prévenir les abus et à encourager un accès équitable. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est en faveur du maintien du partenariat aux niveaux régional et mondial et accueille favorablement deux évènements qui sont récemment survenus dans la région de l'Asie et du Pacifique — la création de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique et la tenue de la quinzième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAF). Ces initiatives encourageront le renforcement de la coopération ainsi que les utilisations pacifiques de l'espace conformément à des normes et principes mutuellement convenus. Le Sous-Comité des techniques spatiales et de leurs applications de l'ANASE travaille actuellement sur des projets visant à promouvoir, entre autres objectifs constructifs, la coopération dans les domaines du développement économique et social viable, de la diversité biologique et de la gestion des catastrophes par le biais de l'utilisation des techniques spatiales.

4. S'exprimant en sa qualité de représentant de la Thaïlande, il note que l'année précédente, la Thaïlande a lancé avec succès son premier satellite de télédétection et qu'elle est disposée, à présent, à partager toutes les informations qu'elle a obtenues au sujet des catastrophes. Aux côtés de l'Inde, du Japon et de la République de Corée, la Thaïlande est devenue une des quatre nations qui partagent des informations avec « Sentinel Asia », projet régional qui utilise des informations obtenues par satellite pour la gestion des catastrophes dans le cadre d'ONU-SPIDER.

5. Mme Schroderus-Fox (Finlande), Vice-Présidente, assume la présidence.

6. **M. Vidal** (Uruguay), prenant la parole au nom des États membres du Marché Commun du Sud (MERCOSUR) et des pays associés - l'État plurinational de Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et la République bolivarienne du Venezuela-, dit que le COPUOS et ses deux sous-comités, ont constitué un patrimoine impressionnant dans le domaine du droit et de la coopération spatiale internationale. L'élaboration proposée d'une politique spatiale de l'ONU pour améliorer la coordination entre les États Membres et le système des Nations Unies dans l'application de la science et de la technologie spatiales aux besoins de développement de tous les pays devrait permettre au COPUOS de maintenir voire de renforcer sa position éminente.

7. Un des problèmes qui entravent la coopération spatiale est, sans aucun doute, celui de la viabilité à long terme des activités spatiales, question qui a assumé une urgence accrue du fait des collisions qui se sont récemment produites entre des objets flottant dans l'espace et une multitude de débris spatiaux qui ne

menacent pas seulement les pays qui mènent des activités spatiales mais tous les pays du monde. MERCOSUR et ses pays associés sont déterminés à utiliser les Conférences de l'espace pour les Amériques et d'autres réunions régionales pour améliorer la coopération régionale et interrégionale.

8. La technologie spatiale est un outil essentiel pour appliquer les recommandations du Sommet mondial sur le développement durable et réagir convenablement à l'impact des changements climatiques, de la sécheresse, de la désertification, de la perte de diversité biologique, des crises alimentaires et énergétiques, et des catastrophes.

9. L'action coopérative, y compris la coopération Sud-Sud, devrait être orientée, à titre prioritaire, vers le renforcement des capacités. Les pays en développement doivent avoir la possibilité de recevoir, interpréter et produire des données sur les applications spatiales dans les secteurs qui peuvent apporter des bienfaits à leur peuple. Le renforcement des capacités nationales et régionales, l'investissement dans la technologie spatiale, et l'enseignement des sciences et techniques spatiales sont des objectifs primordiaux pour les pays en développement. L'entrée des données géospatiales dans le domaine public créerait une demande qui stimulerait le développement d'activités spatiales à des fins pacifiques. Un dialogue international soutenu et un cadre juridique international renforcé auraient le même effet.

10. Les recommandations d'UNISPACE III doivent continuer à être mises en oeuvre jusqu'à ce qu'elles produisent des résultats tangibles, et il faut que s'instaure une plus grande communication entre le COPUOS et la Commission du développement durable, surtout en ce qui concerne les applications liées au prochain cycle thématique de la Commission. Cette interaction pourrait être un modèle pour resserrer les liens entre le COPUOS et les autres organes, programmes et institutions qui ont pour mission de promouvoir le développement, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, les Commissions régionales et les autres institutions qui pourraient diriger les projets de développement durable fondés sur les applications spatiales. Avec les nombreuses pandémies qui menacent actuellement le monde, il serait aussi très opportun pour le Comité d'organiser une table ronde sur la technologie spatiale et les pandémies, qui, comme les tables rondes tenues dans le passé, serait une excellente occasion d'échanger des expériences et des informations utiles sur la promotion du développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Programme d'application des techniques spatiales de l'ONU doit, pour sa part, mettre l'accent sur les secteurs auxquels la majorité des pays en développement pourraient participer avec profit.

11. Un atelier sur les applications spatiales intégrées au développement durable des régions montagneuses des pays andins, tenu au Pérou en septembre 2009, a mis en lumière l'élan que les technologies spatiales pourraient donner au développement des Andes dans des secteurs comme l'agriculture, les industries extractives, la surveillance des ressources naturelles et des glaciers et la conservation des zones protégées. Un programme régional utile, comprenant des ateliers, des stages de formation, des colloques et des conférences, qui a été organisé par divers départements universitaires et instituts spécialisés d'Argentine, du Chili et du Brésil, sera mis en oeuvre en 2010.

12. ONU-SPIDER a continué à prouver sa valeur dans la succession récente de cyclones tropicaux, de tsunamis et de tremblements de terre survenus en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique Sud, ainsi que dans les sécheresses, inondations et glissements de terrain qui ont affecté l'Amérique du Sud. ONU-SPIDER aurait un plus grand impact s'il coordonnait régulièrement ses activités avec les autres programmes qui utilisent des données spatiales et améliorait son efficacité et sa rentabilité. On ne peut que se féliciter, par ailleurs, de la conclusion d'accords de coopération pour l'établissement de bureaux régionaux d'appui au programme.

13. **M. Hemrå** (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne; de la Croatie, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats; de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association; ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit qu'au cours des 40 dernières années, la technologie spatiale s'est avérée essentielle non seulement pour explorer l'espace extra-atmosphérique, mais aussi pour relever un grand nombre de défis mondiaux. La technologie spatiale est devenu cruciale à la fourniture de services de communications à certaines des régions les plus isolées du monde et a été utilisée dans beaucoup de systèmes

nationaux de communications. Elle a été aussi utilisée, et a le potentiel d'être utilisée encore plus, dans la prévision et la prévention des catastrophes naturelles, de même que pour mesurer, de façon plus précise, des phénomènes liés au changement climatique et en atténuer les effets. À cet égard, la mise en oeuvre du programme ONU-SPIDER est essentielle pour garantir que tous les pays ont à la fois accès à l'information spatiale et la capacité d'utiliser cette information pendant toutes les phases de la gestion des catastrophes, y compris la phase de réduction des risques.

14. Il se félicite du nombre croissant de pays qui mènent des activités spatiales mais souligne que cela pourrait aussi poser un risque à la sécurité des biens spatiaux. S'il est vrai que des engagements multilatéraux juridiquement contraignants supplémentaires ont été proposés contre les menaces militaires, un progrès à court terme est nécessaire contre tous les types de menaces. Des mesures volontaires de renforcement de la confiance et de la transparence pourraient produire des avantages de sécurité efficaces. L'Union européenne a proposé un projet de code de conduite pour les activités spatiales qui est fondé sur trois principes : la liberté pour tous d'utiliser l'espace à des fins pacifiques, la préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite, et la prise en considération des besoins de sécurité et de défense légitimes des États. Le but de ce code est d'améliorer la sûreté, la sécurité et la prévisibilité des activités spatiales pour tous; en codifiant de meilleures pratiques, le code contribue à la transparence et au renforcement de la confiance et complète le cadre actuel qui réglemente les activités spatiales.

15. L'Union européenne est préoccupée par le problème des débris spatiaux; il est important pour les États d'appliquer les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité de coordination interorganisations sur les débris spatiaux. Il faut se pencher sur le problème de la collision d'objets spatiaux, y compris de ceux qui sont dotés de sources d'énergie nucléaires.

16. L'Union européenne accueille avec satisfaction les résultats de la cinquante-deuxième session du COPUOS et l'accord tendant à inclure deux nouveaux points dans l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique. Pour garantir une approche cohérente, il faut qu'il y ait une communication entre le COPUOS et la Conférence du désarmement quant aux activités spatiales. La coopération entre le Sous-Comité scientifique et technique et l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la préparation du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace est un bon exemple de coopération interorganisations réussie au sein de l'ONU.

17. L'Union européenne continue de travailler sur ses systèmes mondiaux de navigation par satellite — Galileo et le Service complémentaire géostationnaire européen de navigation par satellite (EGNOS) - et, depuis le 1er octobre 2009, le signal de navigation par satellite de l'EGNOS est opérationnel en tant que service ouvert et libre. Il est encourageant de voir que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite a réalisé des progrès dans ses efforts visant à assurer la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de synchronisation.

18. *M. Al-Nasser (Qatar) reprend la présidence*.

19. **Mme Hernández Toledano** (Cuba) déclare que, bien que l'espace ait le potentiel d'être utilisé pour des buts tels que le développement durable et la prévention des pandémies et des catastrophes naturelles, le régime juridique actuel applicable à l'espace n'est pas suffisant pour empêcher une course aux armements. La Conférence du désarmement, en tant que forum unique pour les négociations multilatérales de désarmement, devrait prendre l'initiative d'organiser des négociations urgentes en vue de la conclusion d'un accord multilatéral sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le COPUOS devrait aussi jouer un rôle de premier plan tant dans la promotion des utilisations pacifiques de l'espace que dans l'élaboration de principes éthiques et d'instruments juridiques visant à garantir l'utilisation totalement pacifique, équitable et non discriminatoire de toutes les applications spatiales.

20. Malgré ses ressources limitées, Cuba continue à préparer et à mettre au point des applications spatiales à des fins pacifiques, y compris la météorologie et la télémédecine. Les images satellitaires à haute résolution et les mesures préventives d'évacuation ont mené à une réduction considérable du nombre des blessés lors du passage des ouragans dévastateurs qui

ont récemment frappé l'île. Les images satellitaires sont aussi utilisées pour détecter les incendies de forêt.

21. S'il est vrai que le droit de tous les États d'explorer et d'utiliser l'espace extra-atmosphérique pour le bien de toute l'humanité est un principe juridique universellement admis, une autonomie pleine pour tous les États dans ce domaine n'est pas technologiquement ou économiquement viable dans un avenir prévisible. À mesure qu'un nombre croissant d'États s'engagent dans des activités liées à l'espace, il devient urgent d'accroître la coopération régionale et internationale. Il est particulièrement important de partager l'expérience et la technologie, surtout pour les pays en développement. À cet égard, il y a lieu de renforcer la relation entre le COPUOS et la Commission du développement durable. Le COPUOS devrait examiner les problèmes des changements climatiques et de la sécurité alimentaire; la coopération internationale est vitale à cet égard.

22. **Mme Aitimova** (Kazakhstan) dit que le cosmodrome de Baikonur au Kazakhstan facilite le développement de la science et de la technologie spatiales et contribue à encourager la coopération spatiale internationale. Son pays, en partenariat avec la Fédération de Russie, va exécuter un projet à grande échelle pour la construction du complexe spatial de lancement de fusées de Baiterek. Les travaux relatifs au satellite géostationnaire KazSat-2 sont presque terminés. Le Kazakhstan a élaboré un cadre législatif sur l'exploration de l'espace extra-atmosphérique et a adopté un programme spatial qui durera jusqu'en 2020. Les instituts scientifiques de recherche et les laboratoires sont constamment modernisés, et deux aspirants cosmonautes du Kazakhstan sont sur le point d'achever leur formation. Le Gouvernement du Kazakhstan a pour but de disposer d'un vivier d'ingénieurs spatiaux hautement qualifiés susceptibles de permettre au pays de jouer un rôle important dans l'avenir des programmes spatiaux à tous les niveaux et, a cet effet, il offre des bourses d'études pour ses étudiants dans les plus grandes universités du monde.

23. Son gouvernement maintient des contacts scientifiques productifs avec un certain nombre de gouvernements dans un esprit de coopération conformément aux recommandations contenues dans le rapport du COPUOS. Il a signé récemment un accord intergouvernemental avec la France sur la coopération dans l'exploration et les utilisations de l'espace extra-atmosphérique, de même que des accords avec la Société européenne d'aérospatiale et de défense sur un système spatial pour la télédétection de la Terre par satellite et la construction d'un vaisseau spatial et d'un complexe expérimental à Astana. La réalisation de ce potentiel au Kazakhstan est importante pour garantir le développement durable.

24. Elle loue les recommandations du COPUOS, surtout celles qui ont trait à la promotion de la coopération régionale et interrégionale et à l'utilisation élargie des installations et équipements spatiaux pour la croissance économique et le développement durable. Sa délégation est en faveur de l'utilisation de ces technologies pour la gestion des ressources en eau, l'alerte en cas d'urgence, la prévention et l'atténuation des catastrophes, la surveillance de l'environnement, surtout dans les pays en développement, et le système mondial de navigation par satellite. En conclusion, elle réaffirme l'engagement de son pays de renforcer la coopération internationale et exhorte les États Membres, surtout ceux qui ont un grand potentiel spatial, à contribuer activement à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

25. **M. Ansari** (Inde) déclare que le programme spatial de l'Inde a fait un grand pas en avant dans l'exploration spatiale en 2008 avec la mise en orbite à 100 km autour de la Lune du vaisseau spatial Chandrayaan-1; la cartographie tridimensionnelle et chimique et minéralogique de toute la surface lunaire a été entreprise en utilisant 11 instruments scientifiques construits en Inde et dans cinq autres pays. En avril 2009, un satellite expérimental, ANUSAT, construit par des universitaires et des étudiants indiens, a été lancé avec succès, et d'autres lancements, en collaboration avec d'autres pays, ont été planifiés pour les prochains mois.

26. L'Inde a réalisé un progrès notable dans le secteur de la technologie et des applications spatiales, incorporant sans cesse ces progrès dans ses objectifs nationaux de développement, surtout dans les services essentiels. Un projet de télé-enseignement de deux ans a dispensé une éducation de haute qualité dans tout le pays, atteignant, à l'aide de plus de 35 000 satellites éducatifs (EDUSAT), les salles de classe des écoles primaires et secondaires et des universités, tandis qu'un projet de télémédecine a connecté 375 hôpitaux ruraux et de quartier à 57 hôpitaux spécialisés des grandes villes. Plus de 470 centres de ressource de village ont été créés, et pourront être un modèle pour les autres pays en développement.

27. L'Inde attache une grande importance aux relations bilatérales et multilatérales avec les agences spatiales et les organes liés à l'espace et a signé des mémorandums d'accord officiels avec plus de 30 pays et organisations internationales, dont une grande part ouvrent la voie au partage de connaissances dans le domaine de l'utilisation de données géospatiales pour le développement durable. Ses missions communes avec la France fourniront des données utiles pour comprendre les phénomènes météorologiques tropicaux. L'Inde joue aussi un rôle actif au sein de plusieurs organes internationaux en encourageant le partenariat avec leurs pays membres dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales pour le bien de l'humanité.

28. L'Inde exécute un grand nombre de projets d'application par satellite qui concernent directement le développement durable. Elle participe activement à l'initiative du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAF) visant à partager les données sur la réduction des catastrophes obtenues par satellite et a accueilli récemment la huitième Conférence Internationale sur les missions scientifiques d'exploration planétaire d'un faible coût de l'Académie internationale d'astronautique (AIA). Son pays porte un intérêt spécial au renforcement des capacités et aux services qui permettent aux pays en développement d'appliquer les techniques spatiales. À ce jour, 824 érudits de la région Asie-Pacifique et 27 d'autres régions ont assisté aux réunions du Centre de formation aux sciences et techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique qui est affilié à l'ONU et opère en dehors de l'Inde; le Gouvernement indien compte sur une plus grande participation des pays membres. L'Inde entre dans la phase de l'exploration de l'intérieur du système solaire et de la création des capacités nécessaires pour explorer l'extérieur du système solaire, qui seront renforcées par l'orbiteur Chandrayaan-2 et ses missions de suivi. Son gouvernement a aussi examiné à divers niveaux la possibilité d'entreprendre un programme de vols spatiaux humains.

29. **M. Taleb** (République arabe syrienne) dit que sa délégation convient de la nécessité d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III relatives à l'application des systèmes spatiaux à des secteurs comme l'agriculture et l'utilisation des sols, la gestion des ressources en eau et des catastrophes, et les changements climatiques. Elle convient aussi du fait que les capacités locales doivent être prises en considération lors de l'application de ces recommandations. Il faut mettre au point des mécanismes et des stratégies novateurs pour garantir que tous les peuples, notamment ceux des pays en développement, bénéficient de la technologie spatiale et de ses applications.

30. La technologie spatiale doit être mise au service de la lutte contre les pandémies. La table ronde intitulée « La technologie spatiale et les pandémies » constitue une première étape, et devrait être suivie d'autres mesures collectives. Le caractère pacifique et responsable des activités spatiales doit être consolidé par une plus grande transparence. Il est important de donner aux pays en développement un plus grand rôle dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. Sa délégation convient de l'importance qu'il y a de donner un accès non discriminatoire aux données de télédétection et aux informations dérivées à un coût raisonnable ou gratuitement et d'une manière opportune, de même que l'importance qu'il y a de renforcer les capacités dans le domaine de l'utilisation de la technologie de la télédétection, en particulier pour répondre aux besoins de pays en développement.

31. Par le truchement de son Organisation générale de télédétection (OGD), la République arabe syrienne a conclu des accords de coopération aux niveaux arabe et international et est en train d'achever plus de 60 projets scientifiques et écologiques, y compris la compilation d'un atlas des sites historiques du pays; une initiative visant à identifier les localités manquant d'eau afin de creuser des puits dans les régions arides; une analyse des ressources en eau dans la région de l'Euphrate; une carte routière numérique de la République arabe syrienne établie à l'aide d'un système d'information géographique; et la construction de deux observatoires astronomiques. L'OGD est prête à former du personnel de pays arabes et d'autres pays voisins.

32. En vue de faciliter l'élaboration d'un système mondial de gestion des catastrophes, il est essentiel de mettre en œuvre le programme d'ONU-SPIDER. De plus, il existe un besoin urgent de coopération internationale pour prévenir la militarisation de l'espace.

33. **M. Ali** (Soudan) déclare qu'il est très important d'établir des normes internationales équitables et des politiques coordonnées pour les utilisations pacifiques

de l'espace extra-atmosphérique en veillant à ce que les ressources spatiales soient utilisées dans l'intérêt de toute l'humanité de même qu'en promouvant des principes éthiques et juridiques pour guider les activités spatiales des États. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle de coordination en permettant aux États de relever les défis du développement de même que ceux posés par les changements climatiques et les catastrophes naturelles, la gestion des ressources naturelles, la crise alimentaire et les autres défis auxquels sont confrontés tous les pays et, en particulier, les pays en développement.

34. Sa délégation lance un appel au renforcement de la coopération entre la Commission du développement durable et le COPUOS en vue de promouvoir l'échange de connaissances sur les applications des techniques spatiales et de le mettre au service des objectifs du développement durable, y compris l'application des recommandations d'UNISPACE III dans des secteurs comme l'agriculture et l'utilisation des sols, la gestion des ressources, notamment des ressources en eau, la gestion des catastrophes ainsi que la santé publique et la lutte contre les pandémies. Il signale, à cet égard, que sa délégation se félicite des préparatifs qui se déroulent actuellement en vue de la troisième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, qui doit se tenir à Alger en décembre 2009 ainsi que de la Conférence régionale africaine de l'AIA qui se tiendra à Abuja en novembre 2009.

35. Compte tenu du succès des activités d'ONU-SPIDER et de l'assistance qu'il a offerte aux pays en développement dans divers secteurs, sa délégation note avec préoccupation l'insuffisance des ressources disponibles pour la mise en œuvre de ce programme et s'associe à l'appel qui a été lancé aux États et aux organisations pour qu'ils maintiennent leur appui. Sa délégation se félicite du progrès qui a été réalisé dans le recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, conformément à ce qui est indiqué dans le rapport d'ONU-SPIDER et est en faveur de l'examen des recommandations d'UNISPACE III en vue de leur pleine application. Il est aussi souhaitable de continuer d'améliorer l'accès des pays en développement à la technologie spatiale et de développer leur capacité d'utiliser les informations fournies par la science et la technologie spatiales et leurs applications afin qu'ils puissent réaliser leur développement économique et social et relever les défis posés par les catastrophes naturelles et les autres obstacles au développement.

36. Sa délégation appuie les efforts visant à promouvoir la transparence des activités spatiales, freiner la course aux armements dans l'espace et renforcer les approches visant à maintenir l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et à éviter les tensions et la méfiance. Du travail reste à faire pour résoudre le problème des débris spatiaux et pour adopter les mesures législatives nécessaires pour rendre l'espace plus propre et moins dangereux.

37. **M. Liu** Zhenmin (Chine) dit que son pays, qui a toujours été en faveur des utilisations pacifiques de l'espace, exhorte la communauté internationale à bâtir un ordre spatial harmonieux et propice à la paix, au développement, à la coopération et à la primauté du droit. Sa délégation attend avec impatience le début des négociations sur le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, proposé conjointement en 2008 par la Chine et la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement, qui a suscité un vaste appui. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Chine a renforcé ses capacités dans cinq secteurs majeurs: l'entrée dans l'espace extra-atmosphérique; la construction de satellites et leurs applications; l'infrastructure spatiale et l'appui au sol; les vols spatiaux habités; et l'exploration de l'espace lointain. Son programme d'exploration lunaire a abouti à l'alunissage réussi de la sonde lunaire Chang'e 1 en 2009. L'achèvement du Cosmodrome de Hainan accroîtra considérablement les capacités de lancement spatial du pays.

38. L'utilisation répandue de la technologie spatiale dans un certain nombre de secteurs sociaux et développementaux a provoqué des changements profonds dans les vies humaines. La Chine est activement engagée dans les activités internationales d'échange et de coopération pour les utilisations pacifiques de l'espace dans le but de promouvoir le développement commun. Elle est depuis longtemps une loyale partisane d'ONU-SPIDER et a conclu avec l'UNOOSA un accord de pays hôte pour le bureau de Beijing. Son pays héberge aussi l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique et soutient activement sa candidature au statut d'observatrice auprès du COPUOS. En mai 2009, la Chine a signé un accord avec le Brésil en vue de l'exportation vers la région africaine de données

d'observation de la Terre du Satellite sino-brésilien de ressources terrestres (CBERS-02B) en utilisant les stations au sol d'Afrique du Sud, d'Égypte et d'Espagne. Elle est prête à coopérer dans le domaine de la technologie spatiale avec un plus grand nombre de pays, y compris de pays en développement, afin de contribuer aux efforts visant à permettre à toute l'humanité de bénéficier des activités spatiales.

39. **M. Andrabi** (Pakistan) déclare que le Pakistan se félicite du rôle de premier plan que le COPUOS joue dans le renforcement de la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'espace, y compris dans les secteurs de la prévention des catastrophes et du développement socioéconomique. Il appuie les efforts que le COPUOS déploie dans les secteurs liés à l'environnement et à la santé qui ont un potentiel immense lequel doit être exploré pour le bien de toute l'humanité. Le COPUOS doit garantir que les bienfaits de la technologie et de la science spatiales parviennent aux pays en développement; il faut aussi, toutefois, que les pays développés aient la volonté politique de travailler avec les pays en développement, y compris par le partage d'expérience, le transfert de technologie et les nouvelles technologies, et l'accès non discriminatoire, abordable et opportun aux données et à l'information. Le Pakistan s'associe à l'appel en faveur d'un accès rationnel et équitable par tous les États à l'orbite géostationnaire. Son gouvernement reste attaché aux objectifs convenus à UNISPACE III et soutient ONU-SPIDER dans ses efforts qui visent à garantir un accès égal pour tous les pays aux informations spatiales nécessaires pour gérer les catastrophes.

40. La Commission pakistanaise de recherche sur l'espace et la haute atmosphère travaille sur des projets et programmes dans beaucoup de domaines utiles au développement du pays et accomplit un progrès significatif en vue de l'élaboration d'un système de télédétection par satellite. Elle a établi l'infrastructure nécessaire aux activités de recherche-développement spatiale et a l'intention de lancer un programme d'éducation et de sensibilisation en faveur des activités spatiales. Pour développer son infrastructure de télécommunications et promouvoir l'utilisation des télécommunications par satellite pour le développement socioéconomique, le Pakistan a loué un satellite de télécommunications, PAKSAT-1, qui sera remplacé en 2011 par PAKSAT-1R.

41. En tant qu'État partie aux cinq traités de l'ONU relatifs à l'espace extra-atmosphérique, le Pakistan est profondément préoccupé par la militarisation et la course aux armements dans l'espace. L'insistance des États possédant de grandes capacités spatiales à incorporer l'utilisation de l'espace dans leur doctrine militaire est une tendance dangereuse qui limite le progrès dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et met en péril la sécurité. Le renforcement de la confiance et une plus grande transparence sont nécessaires; une convention complète contribuerait à cette fin. La Conférence du désarmement et le COPUOS doivent coopérer étroitement dans leurs activités visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

42. **Mme Blum** (Colombie) dit que les bienfaits des utilisations pacifiques de l'espace sont plus accessibles que jamais à la population générale. Le travail du COPUOS constitue la fondation d'une meilleure compréhension de l'interaction qui existe entre le développement humain et les systèmes terrestres. La Colombie attache une grande importance aux efforts visant à mettre à mettre les techniques spatiales au service de la société et du développement durable. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales s'occupe de problèmes thématiques qui revêtent un caractère prioritaire pour les pays en développement. L'atelier du COPUOS sur les techniques spatiales intégrées et l'information spatiale pour l'analyse et la prévision des changements climatiques est parvenu à des conclusions et a établi des recommandations qui seront utiles à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra en décembre 2009.

43. La coopération internationale dans le domaine de l'éducation et de la formation aux techniques spatiales revêt un caractère essentiel; les efforts visant à renforcer les centres de recherche et de formation dans les secteurs thématiques prioritaires permettront aux pays en développement de recevoir, interpréter et traiter les données spatiales. À cet égard, la Commission spatiale colombienne appuie les efforts et les investissements consacrés aux programmes nationaux stratégiques. La formation dans le domaine du droit spatial est particulièrement importante pour la Colombie; son pays souscrit aux initiatives de coopération dans ce secteur et appuie la proposition tendant à permettre aux centres régionaux de formation

aux sciences et techniques spatiales de dispenser un cours fondamental sur le droit spatial.

44. Appelant l'attention sur les liens que le COPUOS a établis avec les organisations du système des Nations Unies et les institutions internationales, elle souligne qu'une plus grande participation des groupes régionaux, surtout d'Amérique latine, à la gestion administrative et exécutive de ces institutions se traduira par une meilleure diffusion de leurs connaissances et de leurs objectifs. La Colombie réitère son attachement à la coopération régionale; elle se félicite des efforts régionaux comme les activités de la Conférence spatiale des Amériques et souscrit aux objectifs contenus dans la Déclaration et le Projet d'action qui ont été adoptés à la cinquième Conférence.

45. Comme le Sous-Comité scientifique et technique l'a indiqué, l'orbite géostationnaire est une ressource naturelle limitée qui risque d'être saturée. Son utilisation doit être fondée sur le principe de d'accès rationnel et équitable de tous les pays; il faut donc que les besoins des pays en développement et la situation géographique de certains pays soient pris en considération. Elle approuve la politique spatiale proposée par l'Organisation des Nations Unies qui vise à permettre la coordination de l'application des sciences et techniques spatiales entre les États Membres et le système des Nations Unies, en tenant compte des besoins de développement de tous les pays.

46. **M. Davide** (Philippines) déclare que son pays, uni après les pertes tragiques récentes causées par les typhons Ketsana et Parma, sait gré à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale pour leur soutien et a apprécie l'assistance d'ONU-SPIDER. Avec une moyenne annuelle de 19 typhons, les Philippines ont fréquemment recours à ses programmes. Les données et les images satellitaires fournies par ONU-SPIDER seront utilisées par les organismes nationaux pertinents pour planifier les futures activités de prévention des catastrophes et d'intervention, notamment dans les zones à haut risque. ONU-SPIDER a regroupé les données satellitaires relatives au typhon Ketsana et à son impact, y compris les images d'après-catastrophe pour appuyer l'effort d'intervention et, par ailleurs, il a facilité l'entrée en action de mécanismes internationaux, permis d'obtenir un financement, et fourni en continu des informations spatiales à jour sur les activités de secours dans un site d'informations mentionné dans le portail d'ONU-SPIDER. Sentinel Asia a offert sa coopération après le passage du typhon Ketsana, et la Charte internationale Espace et catastrophes majeures a été activée pour appuyer la réponse au typhon Parma.

47. Les Philippines soutiennent les efforts de l'UNOOSA visant à étendre les activités d'ONU-SPIDER et à faire bénéficier tout un chacun des effets bénéfiques des techniques spatiales. Il note avec satisfaction un accroissement du nombre d'informations spatiales disponibles pour soutenir la gestion des catastrophes et les activités d'intervention d'urgence; il faut cependant disposer de statistiques précises sur les ressources satellitaires disponibles à même d'être utilisées dans la prévention des catastrophes et il faut également réduire l'écart qui existe dans l'orientation technique des produits d'information spatiaux inter-opérationnels provenant de satellites différents pour les diverses phases de gestion des catastrophes. ONU-SPIDER doit prendre l'initiative de l'examen des modalités à suivre pour assurer l'élaboration et la fourniture harmonisées ou coopératives de produits inter-opératifs et de réseaux nationaux de service afin que les demandes de service soit convenablement satisfaites et que les pays utilisent efficacement ces produits. Les écarts entre ONU-SPIDER et les autres initiatives pertinentes devraient être aussi identifiés pour éviter les chevauchements d'activités et maximiser l'utilisation des données. Les Philippines espèrent accueillir un bureau d'ONU-SPIDER à Manille avant juin 2010.

48. Son gouvernement appuie les efforts du COPUOS dans le domaine de l'espace et des changements climatiques; les efforts déployés par plusieurs pays pour rendre leurs programmes spatiaux plus pratiques; et l'extension d'ONU-SPIDER à d'autres États Membres de l'ONU. Il encourage les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes et engage les États parties à modifier leurs lois pour refléter leurs engagements en vertu de cet accord.

49. **M. St. Aimee** (Sainte-Lucie) dit que, tandis que la technologie et la science continuent à progresser sur la voie de la durabilité et du, développement humain, pour les petits États comme Sainte-Lucie, le concept même des utilisations pacifiques de l'espace est essentiel à la paix et à la sécurité internationales. La militarisation de l'espace constitue un obstacle majeur à la paix et à la sécurité. La connaissance acquise grâce à une meilleure compréhension de l'espace doit être utilisée dans l'intérêt de l'humanité, au lieu de

contribuer à sa destruction. Il est donc essentiel de mettre en place un régime de sécurité internationale pour régir les activités spatiales.

50. Les changements climatiques soulignent le besoin de techniques satellitaires pour contrôler des modèles météorologiques. Ces techniques permettraient non seulement de surveiller les évènements extrêmes mais elles pourraient aussi fournir des systèmes d'alerte avancée susceptibles de compléter les systèmes de données sismiques terrestres pour réduire l'impact de crises climatiques et géologiques. Sainte-Lucie est encouragée par le progrès réalisé par ONU-SPIDER.

51. Sa délégation convient qu'il y a lieu de renforcer le rôle stratégique du COPUOS et de définir des objectifs clairs en vue de mettre les bienfaits de la science et de la technologie spatiales au service de toute l'humanité. Le COPUOS doit améliorer sa coopération et sa coordination avec les autres organes et les autres mécanismes du système des Nations Unies, en particulier les institutions spécialisées pertinentes. Sainte-Lucie est encouragée par le fait que le COPUOS reconnaît que les informations spatiales peuvent jouer un rôle important dans le règlement des problèmes de viabilité auxquels les petits États insulaires en développement et autres États vulnérables sont confrontés. Elle tient à mettre en lumière cette perspective en participant activement à l'Alliance des petits États insulaires.

52. Son gouvernement est aussi encouragé par le travail qui est accompli au niveau régional, en particulier par les Conférences spatiales des Amériques, pour faire en sorte que l'espace reste réservé à des buts pacifiques. Il pense que le projet de l'Union européenne visant à l'adoption d'un code de conduite pour les activités spatiales pourrait servir de catalyseur important pour l'établissement d'un vaste code de conduite international et de l'élaboration subséquente d'un régime de gouvernance spatiale dans le cadre de l'Organisation des Nations unies.

53. Sa délégation convient de la nécessité d'assurer pleinement et de suivre l'application des recommandations d'UNISPACE III, surtout celles qui concernent l'utilisation de systèmes spatiaux pour des secteurs tels que l'agriculture et l'utilisation des sols, la gestion des ressources en eau, la prévention des catastrophes et la gestion générale des ressources. Elle convient aussi que ces utilisations des techniques spatiales encourageront le développement durable et contribueront à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle attend avec impatience la tenue de la table ronde sur la technologie spatiale et les pandémies.

54. La coopération internationale est nécessaire pour soutenir de plus grands efforts visant à éviter la collision d'objets spatiaux et la rentrée de débris dans l'atmosphère. Sainte-Lucie est encouragée par le fait que certains États adoptent des mesures et des normes pour réduire le nombre de débris spatiaux et prend acte de la proposition tendant à créer une plate-forme internationale de données et d'information sur les objets spatiaux. Par ailleurs, Sainte-Lucie rend hommage à l'Équipe sur les objets géocroiseurs pour ses projets de recommandation relatifs à la réponse internationale à la menace d'impact d'objets géocroiseurs.

55. **M. Belkheir** (Jamahiriya arabe libyenne) exprime sa reconnaissance pour les efforts que le COPUOS déploie pour élaborer des normes internationales pour les activités spatiales et pour la coopération internationale encourageante en vue de l'établissement d'une base juridique pour les activités spatiales. Il se félicite de l'initiative du Président consistant à adopter une approche complète à la promotion de la coordination entre les États Membres et l'Organisation des Nations Unies dans l'application des sciences et des techniques spatiales pour relever les défis de développement de tous les pays.

56. La science spatiale a un impact majeur sur le développement économique et écologique, tant en raison des effets des changements climatiques, de la désertification et du manque d'eau, qu'à la suite des catastrophes naturelles; sa délégation souligne donc que la science spatiale n'intéresse pas seulement les pays en développement mais tous les pays sans exception.

57. Sa délégation appelle l'attention sur le principe qui est énoncé à l'article premier du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, à savoir que l'espace doit être utilisé d'une manière rationnelle. Il est important de préserver l'environnement spatial et ne pas faire dans l'espace extra-atmosphériques les mêmes erreurs écologiques que celles qui ont été commises sur la Terre. L'espace doit être protégé des changements provoqués par

l'activité humaine, en particulier des débris spatiaux; la Jamahiriya arabe libyenne soutient vigoureusement ceux qui demandent l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux et exhorte le Comité à élaborer des règles visant à restreindre la militarisation de l'espace, en insistant sur le droit de tous les États et organisations d'avoir accès à l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Son gouvernement appuie les efforts qui sont déployés pour d'étendre l'utilisation de la base internationale de données COSPAS-SARSAT pour l'enregistrement des balises, engage tous les États qui possèdent des satellites de n'épargner aucun effort pour réduire les débris spatiaux et exprime son inquiétude devant l'augmentation des débris spatiaux en orbites terrestres basses et, en particulier, devant la collision des satellites Iridium et Cosmos qui a eu lieu en février dernier.

58. Sa délégation est aussi préoccupée par l'impact potentiel, sur l'environnement de la Lune, et sur l'environnement spatial en général, des explosions qui ont eu lieu sur la surface de la Lune en octobre 2009 et exhorte tous les États à s'abstenir de provoquer des explosions dans l'espace extra-atmosphérique pour quelque raison que ce soit autre que d'assurer la survie d'êtres humains sur la Terre.

59. À propos des systèmes d'alerte avancée en tant que moyen de réduire le nombre de victimes de catastrophes naturelles par la fourniture d'informations opportunes sur les régions touchées, sa délégation prend acte, avec satisfaction, du programme ONU-SPIDER pour l'exercice biennal 2010-2011.

60. Comme en ont convenu les participants à la Conférence internationale sur les techniques de télédétection et les systèmes d'information géographiques, tenue dans son pays en octobre 2009, la science spatiale est indispensable au développement et doit être à la disposition de tous. La Conférence a assisté à l'inauguration, dans le sud de la Jamahiriya arabe libyenne, d'une station de réception d'images satellitaires, couvrant un certain nombre de pays africains, qui représente une partie importante du programme spatial libyo-africain. Cette station a été conçue pour utiliser les données reçues des satellites dans tous les programmes de développement économique et d'urbanisation, tant au niveau national qu'à celui de l'ensemble de l'Afrique, de même que dans la prospection de minéraux, la détermination de la qualité des récoltes agricoles, la classification des sols, la détection avancées des insectes nuisibles, la lotte contre la désertification et la détection des champs de mine.

61. **M. Sin** So Ho (République populaire démocratique de Corée) déclare que l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques sont un droit légitime de tous les pays. En tant qu'État partie au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, son pays a lancé avec succès, le 5 avril 2009, son satellite Kwangmyongsong 2, qu'il a totalement conçu à l'aide de ses propres ressources et de sa propre technologie. La République populaire démocratique de Corée a accumulé une vaste expérience dans le lancement et l'utilisation des satellites et réalisé un progrès important en vue de la préparation des lancements futurs de satellites.

62. La République populaire démocratique de Corée demande au Sous-Comité juridique de fournir des éclaircissements au sujet de deux problèmes concernant le débat du Conseil de sécurité relatif au lancement de ce satellite et l'adoption d'une « Déclaration présidentielle ». Le premier consiste à déterminer si le lancement pacifique du satellite constitue une violation du droit international. Dans la négative, l'action adoptée par le Conseil de sécurité mérite d'être examinée. Cette action a causé un grave affrontement et accru la tension dans la péninsule coréenne. Le deuxième problème consiste à savoir s'il appartient au Conseil de sécurité de mettre en question l'exercice par les États Membres de leurs droits souverain conformément au droit international. L'action prise par le Conseil de sécurité indique clairement non seulement que le Conseil n'est pas démocratique mais aussi qu'il pratique une politique de deux poids, deux mesures et qu'il fait preuve de partialité, étant utilisé comme un outil par certains pays pour justifier leur comportement abusif. Son gouvernement a lancé son satellite d'une manière ouverte et transparente. Les États-Unis d'Amérique, affirmant obstinément qu'il s'agissait du lancement d'un « missile balistique » à des fins militaires, a soumis cette affaire au Conseil de sécurité. Il n'est jamais arrivé, dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil de Sécurité a fait un problème du lancement d'un satellite. Il n'existe pas non plus de précédent dans lequel le Conseil a

condamné le lancement d'un satellite par un État partie au Traité sur l'espace extra-atmosphérique et a imposé des sanctions à cet État. Ce sont les États-Unis qui, à ce jour, ont lancé le plus grand nombre de satellites et qui possèdent actuellement plus de 400 objets spatiaux destinés à des utilisations militaires et civiles. Les États-Unis devraient donc être le premier pays à faire l'objet d'une condamnation et de sanctions. Si la République populaire démocratique de Corée a adopté des mesures strictes supplémentaires en réponse à l'adoption par le Conseil de Sécurité de la dite « Déclaration présidentielle », c'est uniquement pour défendre sa souveraineté nationale.

63. En sa qualité d'État partie au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, son pays continuera à s'acquitter de ses responsabilités, à jouer son rôle dans l'utilisation pacifique de l'espace et à promouvoir activement l'échange de technologies et la coopération dans le domaine de l'exploration scientifique de l'espace extra-atmosphérique avec les pays en développement et les autres nations.

64. **M. Ariyoshi** (Japon) dit que son pays a adopté en juin 2009 un projet quinquennal de politique spatiale qui vise à changer l'orientation de ses activités spatiales en accordant la priorité aux utilisations pratiques plutôt qu'à la recherche ce, dans l'intérêt de son peuple comme dans celui de la communauté internationale. En vertu de ce projet, tout d'abord, le Japon intensifiera ses efforts diplomatiques pour réglementer les activités spatiales et développera ses ressources humaines pour que ses citoyens puissent jouer un rôle de premier plan dans les forums spatiaux internationaux. Il utilisera la technologie spatiale pour protéger les populations de la menace de catastrophes, des changements climatiques et des autres événements catastrophiques. Son satellite IBUKI, qui mesure avec grande précision les gaz de serre au niveau mondial, commencera bientôt à distribuer des données à l'ensemble des utilisateurs.

65. Deuxièmement, le Japon aidera à résoudre les problèmes écologiques et énergétiques mondiaux en menant une recherche-développement de pointe et en promouvant la science spatiale et les activités spatiales humaines. Sa mission d'exploration lunaire KAYUGA, achevée en juin 2009, a acquis de grandes quantités de données qui ont enrichi la connaissance de l'origine et de l'évolution de la Lune. Le montage, sur la Station spatiale internationale, du plus grand laboratoire du monde, le Module expérimental japonais, a été achevé en juillet 2009. Un astronaute japonais est resté à bord de la Station spatiale pendant plus de quatre mois, première expérience réalisée par le Japon d'un séjour à long terme dans l'espace extra-atmosphérique. Utilisant un nouveau véhicule de lancement puissant, le Japon a lancé avec succès un véhicule de transfert, qui s'est amarré à la Station spatiale internationale en novembre 2009. Ce véhicule de transfert jouera un rôle important dans le transport vers la Station spatiale.

66. En troisième lieu, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale a élaboré sa propre norme de réduction des débris spatiaux et a joué un rôle important dans les travaux du Comité de coordination interorganisations sur les débris spatiaux. Le Japon encourage l'observation d'objets orbitaux pour atténuer le problème des débris par la coopération internationale en retirant ces objets et il participera activement à l'élaboration d'un cadre international approprié pour la gestion des débris.

67. En décembre 2008, le Japon et le Viet Nam ont organisé la quinzième session de l'APRSAF, où a été débattue l'adoption de mesures concrètes pour améliorer la coopération internationale. Deux nouvelles initiatives, l'une concernant l'observation des changements climatiques à l'aide de satellites d'observation de la Terre et la seconde concernant l'élaboration conjointe de petits satellites par les agences spatiales de la région Asie-Pacifique, ont été lancées à cette session du Forum qui, on l'espère, pourra servir de modèle pour la coopération spatiale régionale.

68. Le système Sentinel Asia, qui a été lancé par le Japon et créé pour contribuer à la gestion des catastrophes et pour appuyer les activités de secours dans la région Asie-Pacifique, est passé à sa deuxième phase. Cette phase requiert une augmentation du nombre de satellites et la transmission à grande vitesse d'un gros volume d'informations liées aux catastrophes à l'aide du satellite japonais KIZUNA.

69. L'Agence japonaise d'exploration aérospatiale contribue à la gestion internationale des catastrophes en fournissant des données du satellite d'observation terrestre avancée DAICHI et a commencé à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en vue de surveiller les sites du patrimoine mondial à l'aide de photographies bisannuelles et d'une base de données de ces images obtenues à l'aide du satellite DAICHI.

70. L'aide publique au développement du Japon comprend la fourniture, aux pays en développement, de matériel astronomique et éducatif moderne. En collaboration avec les agences éducatives et spatiales des pays en développement, le Japon continuera à s'efforcer de promouvoir l'éducation spatiale et d'appuyer le développement durable.

71. **M. Rachmianto** (Indonésie) déclare que son pays attache une grande importance à la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique des techniques spatiales et a participé à plusieurs projets et programmes internationaux. En 1975, l'Indonésie est devenue le premier pays en développement doté d'un système national de satellites; elle possède actuellement un satellite de quatrième génération. Son expérience a prouvé que la technologie spatiale peut apporter une contribution notable à l'accélération du développement socioéconomique. L'Indonésie pense que la promotion de cette technologie pour le développement durable, de même que pour la gestion et la prévention des catastrophes, devrait être intégrée dans les travaux du COPUOS, et encourage une participation plus active des organisations et des entités internationales pertinentes à ces travaux.

72. L'Indonésie considère que la coopération internationale est cruciale pour les activités spatiales et, bien qu'elle soit un pays en développement, continue à contribuer activement aux projets tels que Sentinel Asia et le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre. Elle n'a cessé d'appuyer ONU-SPIDER et, étant un pays sujet à des catastrophes, elle encourage les autres pays à soutenir cette plate-forme par des moyens qui lui permettraient de réaliser de plus amples progrès.

73. L'Indonésie se félicite de l'adoption, par l'Assemblée générale, des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux, du COPUOS, qui représentent un jalon dans les efforts visant à établir des garanties contre les dommages causés par les débris spatiaux. L'application des lignes directrices dépendra de l'engagement de tous les pays, surtout des pays de lancement; ces pays devront s'engager à faire preuve de transparence au sujet de leurs activités spatiales et de leurs objets spatiaux, surtout si ces activités comportent des risques potentiels.

74. L'orbite géostationnaire est une ressource naturelle limitée qui risque d'être saturée et surexploitée. L'Indonésie souhaite obtenir l'assurance que tous les États jouiront d'un accès équitable, compte tenu de la situation géographique des pays équatoriaux de même que des besoins et des intérêts des pays en développement en général.

75. En tant qu'État partie à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, l'Indonésie a enregistré les objets spatiaux qu'elle a lancés entre 1995 et 2005 et a présenté les informations techniques pertinentes. Son gouvernement est profondément attaché au principe de l'utilisation pacifique de l'espace et à sa mise au service du progrès social et économique de toute l'humanité. Il estime qu'il y a lieu de renforcer le régime juridique qui régit l'utilisation de l'espace pour faire face à de nouvelles tendances telles que la commercialisation, la militarisation et la participation du secteur privé, de même que l'émergence de nouvelles technologies. La conclusion d'un accord sur la question de la définition et de la délimitation de l'espace doit être accélérée par l'adoption d'une approche plus réaliste qui met l'accent sur les similarités. Sa délégation souscrit aux efforts visant à entreprendre un échange de vues avec la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

76. La séance est levée à 17 h 40.